



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 03 Octobre 2007

<p><b>Date de la convocation</b> 26 septembre 2007</p>	<p><b>Heure de la séance</b> 18 heures</p>	<p><b>Lieu de la séance</b> Salle des Fêtes à CANET</p>
<p><b>Présents :</b></p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance  M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran  M. Francis GAIRAUD, Cabrières  M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN,  Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE,  M. Jean Luc GABORIT, Mme Berthe BARRE, Ceyras  MM. Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE, MM. Henri  SOBELLA, M. Bernard FABREGUETTES, René GALTIER,  Mme Sylvie GOMIS, Mme Colette TOUILLER, Mme Michèle  BONNAL, M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault  M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès  M. André RUAS, Lieuran Cabrières  MM. Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons  M. François LIEB, Nébian  MM. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon  MM. Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan  MM Christian BILHAC, Jacques MONTAGNE, Péret  M. Joël AZAM, Péret  Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc  M. Gérald VALENTINI, Valmascle  M. Bernard KHON, Villeneuve</p>		<p><b>Procurations :</b></p> <p>Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER  M Jean Pierre CAUCANAS à M Alain CAZORLA  M. Alain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD  M. Jean Claude LACROIX à M. Jean Luc GABORIT  M. Robert BAISSSE à M. Olivier BRUN  M. Jean Louis LACROIX à M. François LIEB  M. Robert ARNOU à M. Abel AUBERT  M. Jean Jacques LEBREAU à M. Claude GIL  M. Jean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO</p>

### Objet : Réhabilitation de la boulangerie de PERET - Convention d'occupation des locaux

Monsieur REVEL informe les membres du conseil communautaire que les travaux de réhabilitation de la boulangerie de Péret sont achevés.

Il précise que le rez-de-chaussée de ce bâtiment propriété de la Communauté de Communes, est destiné à la location en vue de l'ouverture d'une boulangerie. Sa réhabilitation s'inscrit dans le cadre de l'action économique, afin de soutenir le maintien des commerces de proximité.

Monsieur REVEL propose au Conseil communautaire un projet de contrat de location avec M. DABIN, artisan boulanger, d'une durée De trois ans portant sur un local situé rue Anatole France à PERET, d'une surface de 53 m<sup>2</sup>, pour un loyer mensuel de 650 euros.

Il ajoute que dans un souci de soutien au démarrage de l'entreprise, il est proposé de fixer ce loyer à 450 euros mensuel la première année.

Monsieur REVEL rappelle qu'en ce qui concerne le pain et la pâtisserie, seuls pourront être vendus les produits fabriqués sur place.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le projet contrat de location avec Monsieur DABIN pour le local situé rue Anatole France à PERET, d'une surface de 53 m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce contrat.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO